

ESSAI D'ENQUÊTE SPÉCIFIQUE DANS UNE RÉGION A FORTE PRESSION DÉMOGRAPHIQUE

L'enquête préliminaire à une observation suivie du sud-est Togo

Émile LE BRIS
Géographe O.R.S.T.O.M.

André QUESNEL, Patrice VIMARD
Démographes de l'O.R.S.T.O.M. 24, rue Bayard, 75008 Paris

RÉSUMÉ

A partir d'une enquête préliminaire faite dans le sud-est du Togo, les auteurs s'efforcent de montrer l'intérêt d'une enquête à passages répétés pour l'étude démographique régionale.

ABSTRACT

Using a preliminary enquiry made in the south east of Togo the authors try to show the interest of an enquiry in repeated phases for the study of regional demography.

Le projet d'observation suivie par enquête à passages répétés (méthode dite OS/EPR) (GANTRELLE 1971) remonte à 1972. Il s'agissait de compléter à l'échelle régionale les données des recensements, d'obtenir des données des mouvements naturel et migratoire, et de mener une étude au niveau de la région pour dépasser les diverses monographies faites dans le sud-est du Togo. Cette enquête qui devait se faire en 1975 a été suspendue après l'enquête pilote par manque de moyens de financement.

Il est en effet difficile de justifier une EPR réalisée sur une aire restreinte comme autre chose que l'enquête pilote d'une observation systématique plus large. L'EPR est considérée par certains comme un instrument coûteux et surtout adapté à de petits échantillons; aussi compte tenu des difficultés rencontrées et des coûts croissants avec la taille de l'échantillon, nombre de gouvernements africains sont réticents pour monter de telles opérations: si l'échantillon est inférieur à 100.000 personnes, l'intervalle de confiance pour des taux de natalité

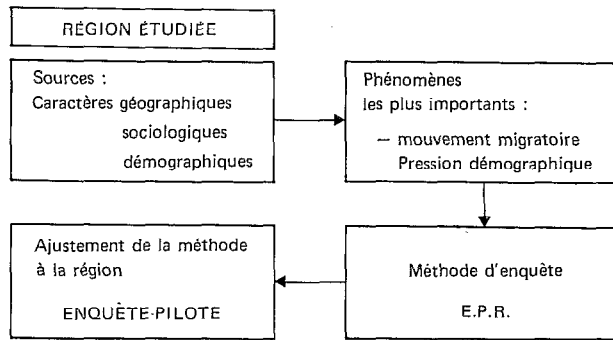
ou mortalité est assez important, et « quel gouvernement africain peut accepter de dépenser ses crédits déjà trop comptés pour construire une base moins rigoureuse » (O.R.S.T.O.M., INED, INSEE 1971) si le recensement et l'enquête post-censitaire (1) fournissent des taux suffisants au planificateur. Il convient de reconnaître que de ce fait l'avenir de OS/EPR à l'échelle nationale est limité. Mais au niveau régional, ne peut-on pas l'orienter vers une fonction plus spécifique? Il s'agit ici, tout en décrivant les problèmes techniques rencontrés (sondage, collecte de l'information) de montrer comment l'EPR peut devenir un instrument précieux dans le cadre d'une étude régionale et servir de support à une problématique.

Notre démarche fut d'abord d'apprécier la valeur et les lacunes des données disponibles sur la région que nous voulions étudier (voir l'annexe n° 1). A partir de ces données, de cerner les principaux caractères démographiques pour faire apparaître les points à approfondir. Puis chercher la méthode la plus

(1) Souvent financé par l'O.N.U.

fiable pour obtenir les données recherchées, tout en dégageant les variables explicatives des phénomènes démographiques. Cette méthode trouvée il restait à l'ajuster le mieux possible aux particularités de la région en utilisant au maximum les enseignements d'une enquête-pilote pour affiner et préciser la méthode.

SCHEMA D'ÉTUDE



Ce texte suivra le processus de notre démarche en présentant la région qu'il s'agit d'étudier et en montrant l'intérêt et la particularité d'une observation suivie par enquêtes à passages répétés. Ensuite les problèmes soulevés pour l'exécution d'une EPR seront examinés à partir du déroulement et des résultats de l'enquête pilote. Ainsi la réalisation de cette étude sera facilitée quand le financement sera obtenu.

1. Présentation du Sud-Est du Togo

1.1. TAILLE ET SITUATION (fig. n° 1)

Le Sud-Est du Togo est une région de petite taille qui couvre à peine plus de 2500 km² soit moins de 5 % du territoire national.

Représentant moins de 5 % du territoire national cette région qui comprend les circonscriptions d'Aného, Tabligbo et Vo regroupait au recensement de 1970 : 324 000 habitants soit 16,3 % de la population totale du Togo. La densité moyenne étant voisine de 140 h/km².

A l'Est elle est séparée du Bénin par le fleuve Mono, à l'Ouest de la circonscription de Lomé par le fleuve Haho. Au Sud la région s'ouvre sur la mer par une « fenêtre » d'environ 25 km. Vers le Nord la limite est moins précise. Elle ne coïncide avec aucun accident naturel notable, le contact entre le plateau de terre de barre et le socle se situe plus au Sud.

Très proche de Lomé (45 km seulement séparent Aného de la capitale du Togo) cette région est située

à mi-chemin entre les grandes concentrations urbaines du Sud du Ghana et du Sud-Ouest du Nigéria.

1.2. RAPPEL HISTORIQUE (CORNEVIN, 1956, 1969. OTHILY, 1973)

Bien que le Sud-Est soit une petite région du Togo, il retient l'attention par l'affirmation très forte de traits distinctifs produits par une histoire brève mais exceptionnellement mouvementée.

Cette région a été occupée tardivement (fin XVII^e siècle début XVIII^e siècle) par des populations fuyant les royaumes centralisés voisins (Abomey-Ashanti). Le peuplement de cet espace apparemment vide s'est fait avec des populations hétérogènes (Guin, Adja, Fon, Mina, Ouatchi).

L'arrivée de ces groupes est contemporaine de l'installation des premiers comptoirs européens sur la côte (Ouidah en 1671, Agoué en 1721, Aného en 1787), cette circonstance a favorisé dès l'origine la spécialisation économique des divers groupes (Mina, Ouatchi) et a permis le développement de comportements marchands. Il est probable aussi que l'arrivée simultanée des européens a eu pour effet de bloquer l'évolution de l'organisation politique : par exemple la société Ouatchi s'est structurée au niveau le plus bas : celui de la famille sinon celui du ménage.

Si la traite a marqué profondément la région, il semble que paradoxalement cette période ait été une phase d'accroissement démographique. Les esclaves étaient surtout originaires de l'intérieur, et à la fin de la période de traite s'est faite une accumulation d'esclaves que les trafiquants ne pouvaient plus expédier.

1.3. CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES

Si le mouvement des hommes, dérivé de l'histoire a contribué à peupler cette région, la richesse de la terre explique pour une bonne part la convergence des populations d'origines diverses et leur maintien dans cette zone. Le Sud-Est est caractérisé par un relief de plateau très peu diversifié. Les fortes densités correspondent d'ailleurs actuellement aux « terres de barre » ; dès que l'on passe au Nord sur le socle granito-gnéissique, l'occupation humaine devient quasi-nulle.

Le climat du Sud-Est offre moins de facilités au peuplement. La faiblesse relative des précipitations annuelles (800 à 1000 mm) et l'extrême irrégularité interannuelle compromettent souvent les récoltes de maïs. Cependant, la possibilité d'une double récolte annuelle reste un facteur favorable au dégagement de ressources alimentaires importantes.

Le propos n'est pas ici d'aborder au fond le problème des rapports entre pression démographique et évolution agraire mais de faire quelques observations qui éclairent ce problème :

— d'Aného à Tabligbo, de Vogan à Aklakou on

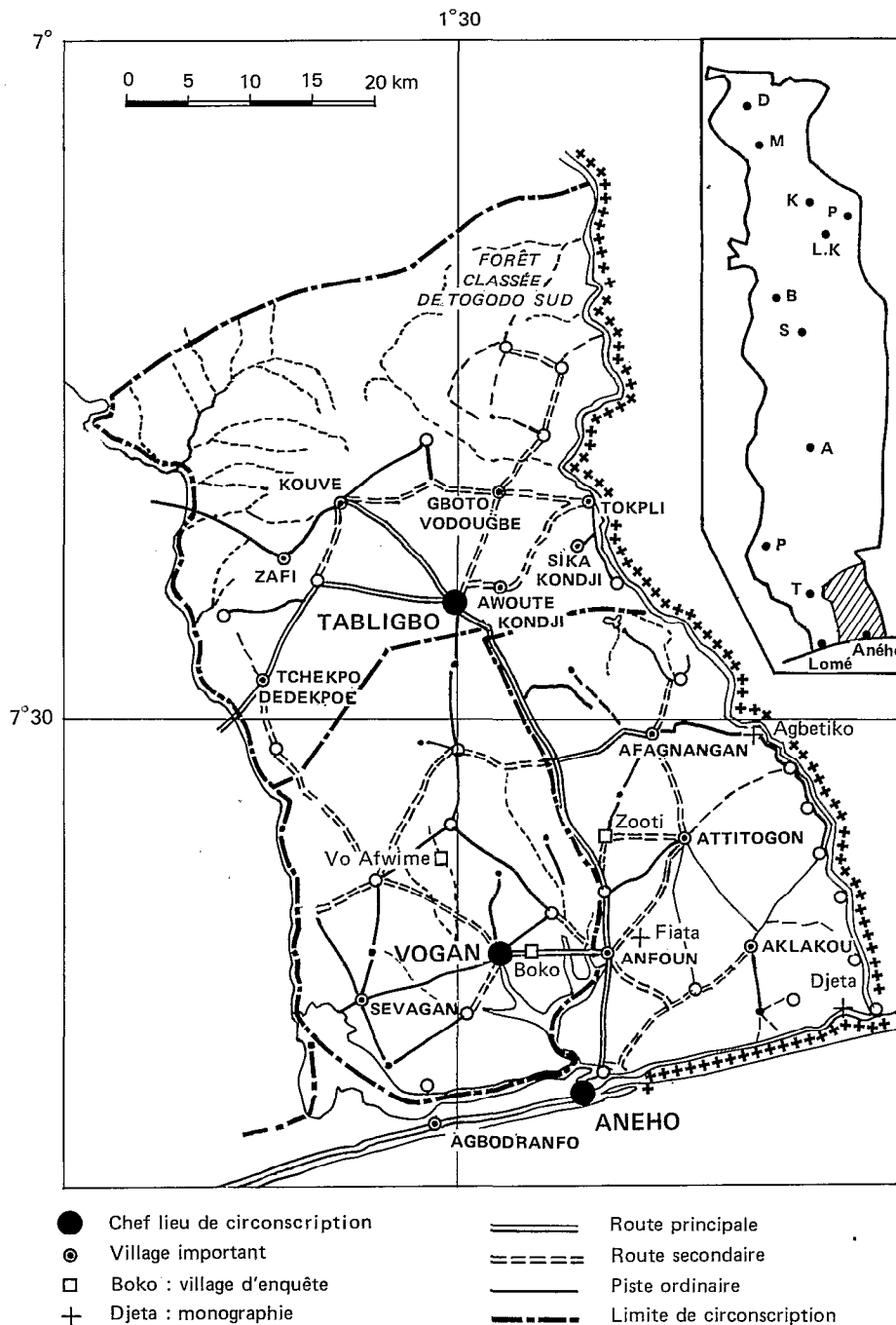


Fig. 1. — Carte du Sud-Est du Togo — circonscriptions d'Aného, Vogán et Tabligbo

traverse une véritable campagne, mosaïque de champs de maïs et de manioc aux formes irrégulières, souvent complantés (palmier-cocotier). Cet aménagement quasi-total de l'espace remonte au moins à deux générations et la jachère a aujourd'hui pratiquement disparu dans les circonscriptions d'Aného et Vo.

— La culture continue sans restitution tend à appauvrir les sols et le problème de la régénération des terres se pose d'une manière cruciale, en particulier dans les noyaux très peuplés d'Aného, Anfoin, Aklakou.

— La terre se vend, s'achète et se met en gage

depuis plusieurs décennies dans le Sud-Est du Togo. Il est vraisemblable que les tensions sur le marché foncier liées à la pression démographique ont gêné l'accaparement de la terre par quelques-uns. La classe d'agriculteurs aisés reste peu nombreuse et infiniment moins puissante que la bourgeoisie de planteurs du Ghana ou même de la région caféière-cacaoyère du Togo.

— La conséquence la plus évidente, sinon la mieux connue de ces tensions est la forte poussée migratoire sur laquelle nous reviendrons plus loin.

Les seuls centres urbains dignes de ce nom se sont développés sur la côte. Mais la disparition de la traite a ruiné la vie urbaine à Porto-Ségué, Petit-Popo (devenu Aného), Agoué ou Grand-Popo. Aného, comptoir extraordinairement prospère au XIX^e siècle ne compte plus que 3 180 habitants en 1925 ; la population en 1970 (10 883 habitants) est sans doute encore inférieure à celle de la grande époque. Les autres gros centres de peuplement (Vogan, Vo-Koutimé, Afagnan) ne sont en effet que de gros bourgs ruraux, de 3 000 à 6 000 habitants agglomérés, ayant étendu leur autorité sur d'innombrables fermes et hameaux. Le Sud-Est du Togo constitue donc une étonnante concentration de population rurale. La vie commerciale intense prend ses racines dans de très nombreux marchés hebdomadaires. Les paysannes du Sud-Est sillonnent en permanence les pistes et routes (pour la plupart praticables toute l'année en automobile); celles-ci sont en relation étroite avec Lomé et les métropoles de la côte (Accra, Cotonou, Lagos...) qu'elles contribuent à approvisionner.

Ces marchés ruraux sont un puissant facteur de polarisation de l'espace régional; chaque vendredi plus de 20 000 personnes convergent vers le marché de Vogan. De fait, l'argent circule beaucoup dans les ménages Ouatchi et Mina. L'endettement généralisé est à la mesure d'une étonnante soif de numéraire. La monétarisation de la sphère cérémonielle et religieuse, celle des prestations familiales et de la dot, la commercialisation de la terre et le développement du salariat ne sont que quelques signes de la pénétration du système capitaliste. Loin d'atteindre le stade d'évolution avancé des régions de plantations voisines, (Plateau de Dayes et Plateau Akposso au Togo, région cacaoyère de l'Ouest Ghanéen), le Sud-Est présente des caractéristiques abâtardies d'une agriculture capitaliste.

1.4. DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

L'annexe n° 1 (sans doute incomplète) récapitule les sources disponibles. Les dénombrements de l'époque coloniale pèchent globalement par défaut.

Aussi les comparaisons entre les données actuelles et les chiffres plus anciens sont délicates à mener, voire impossible lorsqu'il s'agit de taux. L'État-Civil, obligatoire depuis 1962, a une complétude insuffisante : qui varie beaucoup d'un agent à l'autre (1). Ajoutons que les changements de limites administratives sont un obstacle à la comparaison des données d'un recensement à l'autre.

Ces sources permettent cependant de tracer à grands traits la situation démographique de cette région.

Année	Population	% Population nationale	Densité moyenne	Taux d'accroissement
1938	140.000	—	35 h/km ²	
1960	239.000	15,5	95 h/km ²	7,5 %
1970	324.000	16,3	190 h/km ²	3,1 %

L'évolution de la population entre les deux recensements généraux montre la rapide croissance démographique avec un taux de croissance annuelle de plus de 3 %.

1.4.1. Données de structures

(a) La pyramide des âges du Sud-Est est très proche de celle de la population rurale de l'ensemble du Togo (voir figures 2 et 3). On observe simplement un étranglement plus marqué entre 15 et 20 ans, et un plus grand nombre de vieux.

Les hommes sont moins nombreux que les femmes (90 hommes / 100 femmes). Ce rapport de masculinité de 90 %, inverse du taux observé vers 1925 pourrait être imputé à l'accélération après l'indépendance de mouvements migratoires aux caractéristiques nouvelles (voir les données de mouvement ci-dessous).

(b) Pour l'ensemble du Togo, 36,4 % des hommes mariés sont polygames. A Djéta ce chiffre est de 31,45 %, Agbétiko de 40,4 %. Il est de 44,4 % à Vo-Koutimé. La polygamie varie naturellement beaucoup avec l'âge (voir l'annexe n° 2). L'instabilité du mariage est grande dans le Sud-Est : si le cas de Djéta illustre sans doute une situation extrême, il mérite néanmoins d'être cité :

<i>Hommes</i>	60 %	des hommes non célibataires ont divorcé.
	73,5 %	des unions contractées ont été rompues.
<i>Femmes</i>	41,5 %	des femmes non célibataires ont divorcé.
	47 %	des unions contractées ont été rompues.

(1) En moyenne cette couverture est au Togo de 2/3 pour les naissances et 1/4 pour les décès.

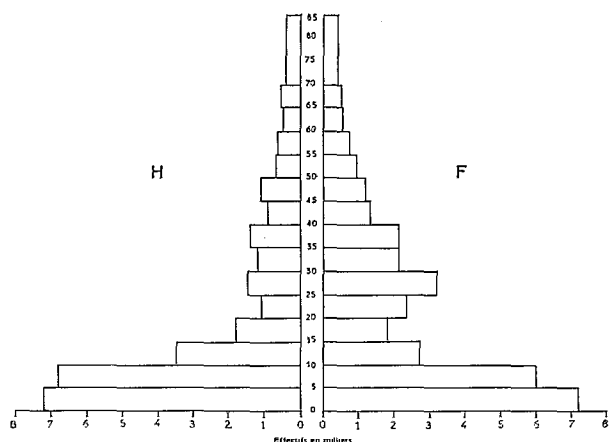


Fig. 2. — Pyramide des âges de la population du Sud-Est du Togo (1970)

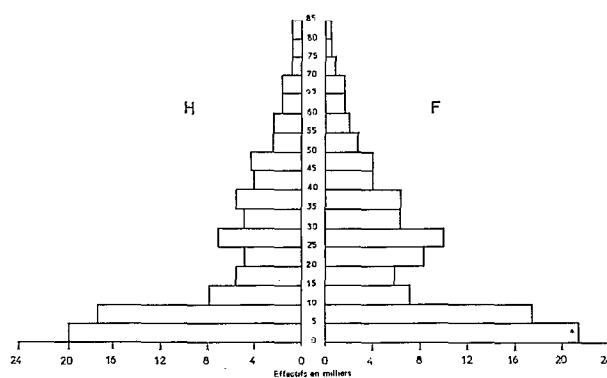


Fig. 3. — Pyramide des âges de la population rurale du Togo (1961)

des zones de densités moyennes (vallée du Mono). Par contre, deux « poches » de très forte pression démographique apparaissent de part et d'autre de la dépression de la Lama. Au Sud, les villages gravitant autour de Vogan et d'Anfoin forment deux noyaux coalescents où les densités atteignent et dépassent 300 h/km² (on retrouve ces densités autour d'Aklakou, Attitogon, Afagnan etc.). Au Nord les zones de Gboto et Kouvé-Ahépe supportent des densités comparables.

1.4.2. Données de mouvement

(a) Les quelques taux du mouvement naturel que nous pouvons donner sont issus de l'enquête post-censitaire de 1961 : source la plus récente en ce qui concerne les taux démographiques en attendant la publication des résultats de l'enquête post-censitaire de 1971 en cours d'exploitation.

TABEAU 1

Données de Mouvement. Source : Enquête post-censitaire (1961)

	Ensemble du Togo	Région Maritime Maritime Sud-Est + Lomé + Circ. de Tsévié
Taux de Natalité.....	55 ‰	55 ‰
Taux de Mortalité.....	29 ‰	29 ‰
Taux d'accroissement naturel.	26 ‰	26 ‰
Taux de mortalité infantile...	127 ‰	198 ‰
Taux de fécondité.....	228 ‰	236 ‰
Taux de reproduction brute..	3 %	3,6 %

(b) La répartition géographique au Togo des ethnies originaires du Sud-Est montre une grande mobilité des Minas, mobilité principalement dirigée vers Lomé.

Les monographies confirment ces chiffres en don-

(c) Si dans les concessions du pays Mossi ou la soukhala du nord Togo, l'inscription spatiale de la famille élargie est fort nette, il n'en est rien dans le Sud-Est du Togo. Cela ne veut pas dire que la concession n'existe pas ; elle traduit au contraire ici l'importance des liens horizontaux (entre frères par exemple) et constitue une réalité géographique incontestable quoique difficile à délimiter sur le terrain ainsi que le cadre privilégié de la vie religieuse. La complexité vient du fait que les ménages sont des unités économiques distinctes à l'intérieur de ces concessions. La taille médiane des ménages est de 6 personnes ; pour les concessions elle est de 13 personnes.

(d) La structure ethnique est simple en ce sens que deux ethnies (Mina et Ouatchi) dominent numériquement et occupent des espaces relativement distincts.

(e) La répartition du peuplement varie énormément d'un bout à l'autre de la région. L'observation de cette répartition permet d'opposer les gros villages groupés de la vallée du Mono ou de la zone Ahépé-Dzafi-Kouvé à l'éclatement total dans la zone comprise entre Anfoin et Aklakou. Les formes les plus variées de dispersion intercalaire sont par contre caractéristiques de la zone de Vogan et le long de la lagune entre Anyrokopé et Ekpuï. Le diagramme des tailles des unités de peuplement ne peut guère refléter cette diversité ; ces unités regroupent en effet très souvent des lieux habités très éloignés les uns des autres. On observe cependant la concentration des contingents les plus nombreux dans de grosses unités de peuplement (plus de 5000 habitants).

(f) La densité moyenne voisine de 140 h/km² exprime mal la diversité de la situation régionale (voir la figure 4). L'observation fine d'une carte à grande échelle permet d'identifier des zones presque vides (vallée du Haho, dépression de la Lama) et

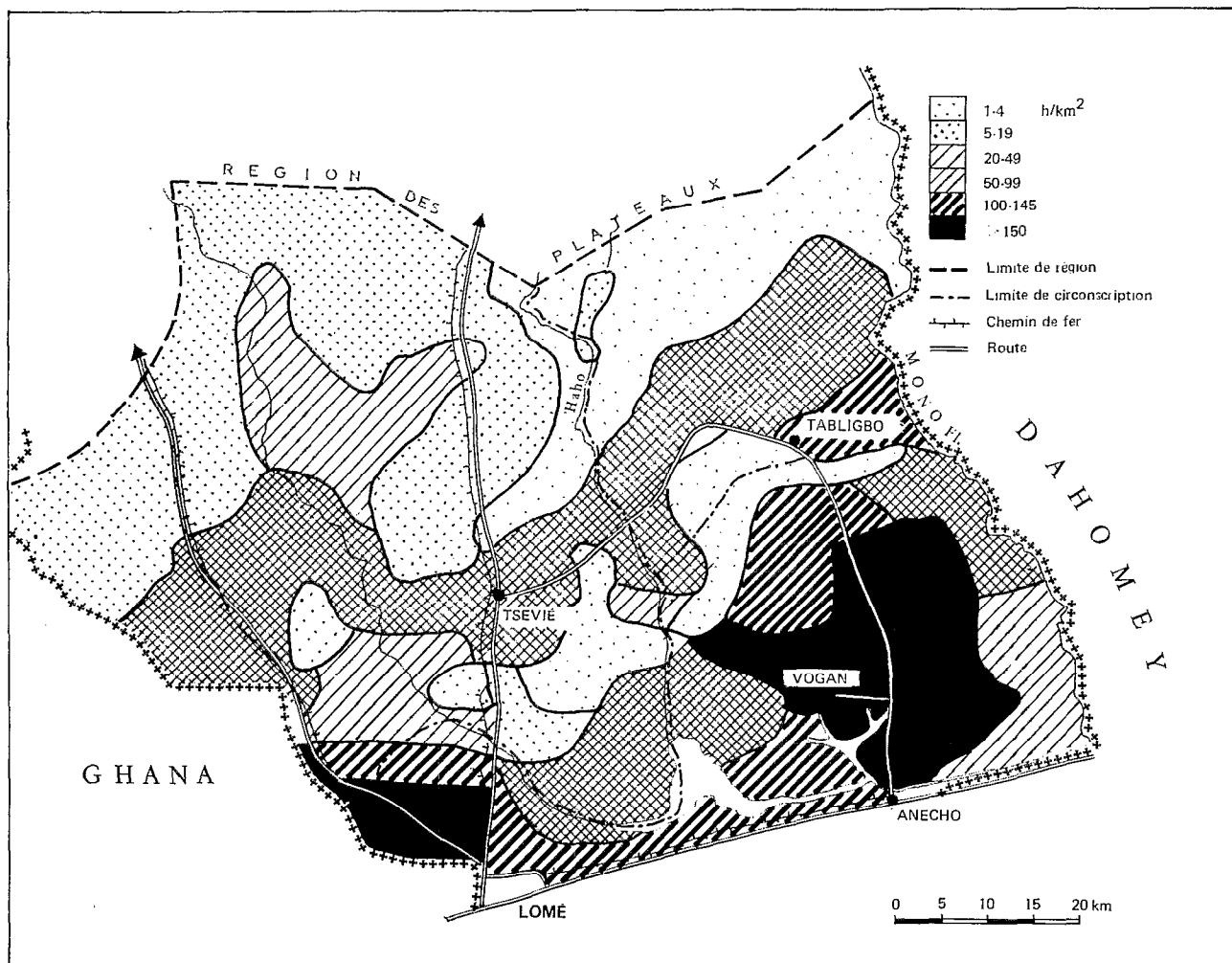


Fig. 4. — Carte des densités de population de la région maritime

TABLEAU II
Effectif par région selon le sexe des Minas et des Ouatchis

Source : recensement 1970	Mina			Ouatchi		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Sud-Est.....	24.039	26.221	50.268	89.989	100.978	193.989
Lomé + circonscription de Tsévié...	25.799	29.830	55.636	5.598	6.011	11.611
Région des Plateaux.....	3.065	2.767	5.831	1.017	894	1.911
Autres.....	1.402	1.279	2.681	660	674	1.334
Ensemble du Togo.....	54.304	60.097	114.421	97.264	111.567	208.855

nant des taux d'absences dépassant tous 25 % (Agbétiko 25 % ; Djeta 28 % ; Vo-Koutimé 37,5 %).

Si l'on s'en tient aux chiffres de Vo-Koutimé (voir l'annexe n° 3) 30 % des migrations sont des migrations agricoles et 70 % des migrations non agricoles.

Parmi ces migrations non agricoles un peu plus de 45 % environ sont dirigés vers les villes du Togo (25 % l'étant vers Lomé capitale et ville la plus proche). 55 % des migrants vont à l'extérieur essentiellement à Accra puis Cotonou et Lagos (voir l'annexe n° 4).

1.4.3. Les différentes sources de données permettent de cerner assez précisément les particularités démographiques de la région. Seulement il est difficile d'établir leur liaison, et par là la mesure exacte du dynamisme démographique, sans entreprendre une étude démographique globale.

2. Intérêt d'une OS/EPR dans le Sud-Est du Togo

2.1. BUT DE L'ENQUÊTE

L'EPR présente à nos yeux un intérêt majeur : celui de combler les lacunes des documents démographiques disponibles et de permettre d'obtenir à l'échelle régionale des chiffres crédibles contrairement aux enquêtes monographiques dont l'intérêt démographique est incertain en ce sens que les chiffres obtenus ne sont représentatifs que des situations locales.

2.1.1. Elle comble les lacunes des documents démographiques disponibles : l'objectif visé par notre enquête est surtout l'appréhension du phénomène migratoire dont nous avons vu l'importance dans la région. Il est indispensable de dépasser l'appréciation générale de la nature et des caractéristiques des mouvements migratoires tels qu'ils sont révélés par les recensements. Cette appréciation quand elle est portée, est nécessairement partielle ; les recensements situent incomplètement certaines catégories de migrations et omettent purement et simplement d'autres catégories. Il est impossible dans tous les cas de distinguer une catégorie d'une autre. Ajoutons que les recensements s'ils permettent d'identifier le déplacement, ne permettent presque jamais d'évaluer la durée. Dans le cas du recensement général du Togo de 1970, il n'est pas non plus possible d'étudier les aires de destination des absents : la question n'ayant pas été posée. Ainsi une typologie des migrations par l'étude du recensement reste impossible.

2.1.2. L'EPR permet aussi d'obtenir des données de mouvement naturel et de structure dans le cadre régional choisi. Ces données, si le sondage est convenablement fait, sont comparables aux données de l'enquête post-censitaire de 1971. Plus généralement l'EPR peut devenir une structure d'observation permanente permettant de suivre l'évolution de la situation entre deux recensements.

2.1.3. Plusieurs monographies sociologiques et géographiques (ANTHEAUME, 1974 LITOUX-LECOCQ 1969, OTHILY 1966), sur le Sud-Est ont été réalisées par des chercheurs isolés sans concertation préalable. Si l'information qualitative qu'elles livrent est précieuse, les données quantitatives sont rarement

comparables entre elles et elles ne fournissent pas une base solide pour des extrapolations au niveau de la région. Quelle est la tendance démographique naturelle depuis une trentaine d'année? Les migrations sont-elles aussi fortes que le laissent supposer les chiffres fournis par les monographies? Les réponses que fournissent les monographies à ces questions valent-elles uniformément pour l'ensemble de la région?

2.2. LA MÉTHODE CHOISIE

Pour répondre à ces questions nous avons choisi la méthode OS/EPR avec pour objectifs principaux la mesure du mouvement naturel et du mouvement migratoire.

2.2.1. Cette méthode consiste en des observations à différents moments d'un même échantillon de population. Elle permet de suivre de façon beaucoup plus précise que lors d'un seul passage les modifications que subit cet échantillon du fait des naissances et des décès, du fait des déplacements momentanés ou durables, et des changements de statut (matrimonial, économique, social) de ces individus.

Cette observation suivie permet de substituer à la mémoire des personnes interrogées un repérage par bornes successives (les différents passages) des événements qui les concernent. Elle rend possible une saisie totale des mouvements migratoires puisqu'elle appréhende les entrées et les sorties et non plus seulement les arrivées comme dans une enquête à un seul passage. Enfin les méthodes de l'analyse longitudinale sont applicables aux données recueillies puisqu'elles concernent un échantillon permanent.

Ainsi les EPR poursuivent les mêmes objectifs que les enquêtes rétrospectives avec une technique différente et plus approfondie. Elles débouchent sur une nouvelle stratégie d'observation fondée sur une idée de continuité de saisie de l'information démographique. L'implantation d'indicateurs permanents de mesure doit fournir sur les échantillons étudiés des données plus précises que celles fournies par les autres méthodes d'enquête (Enquête rétrospective, double collecte).

2.2.2. Dans les pays qui possèdent une bonne couverture par l'État Civil une comparaison réciproque de la validité des mesures du mouvement naturel par l'EPR et par l'État Civil peut être faite, et la valeur des données fournies par ces deux méthodes de collecte appréciée.

Par contre dans les pays où l'implantation de l'État-Civil est plus récente et sa couverture plus faible la réalisation d'une EPR permet de fournir les données manquantes, de mesurer le taux d'enregistrement des événements. Et ce type d'enquête peut être le départ à une amélioration de la valeur

de l'État-Civil en révélant les lacunes et en faisant découvrir les améliorations nécessaires à un fonctionnement efficace (CANTRELLE 1969, PODLEWSKI 1970).

2.2.3. Parallèlement aux objectifs démographiques et méthodologique cette méthode permet, grâce à la collecte de données explicatives, des composantes de la croissance démographique, de poursuivre des objectifs complémentaires par exemple :

— orientation du planning familial, étude des facteurs de fécondité, et meilleure estimation des courants migratoires (Tunisie).

— comparaison et vérification de l'efficacité de l'action sanitaire par la mise sur pied d'indicateur de mortalité (Khombol-Thienaba au Sénégal).

2.2.4. La méthode étant déjà connue et expérimentée dans d'autres pays il reste à l'adapter à la région étudiée et aux objectifs de notre étude.

3. Application de l'OS/EPR à la région

3.1. ADAPTATION DE LA MÉTHODE AUX THÈMES D'ENQUÊTES

Compte tenu des caractéristiques de la région étudiée et de la problématique de notre étude le choix de l'EPR est-il judicieux? Si l'on se réfère à ce qu'ont dit à ce propos certains participants au 4^e colloque de démographie africaine à Ouagadougou on pourrait en douter. (Voir en particulier les communications de COURGEAU, GUBRY, LAMBERT, PICOET, in « Actes du 4^e Colloque de démographie Africain ». Ouagadougou 20-24 janvier 1975.) En fait c'est moins la technique d'enquête qui fait problème pour la saisie des migrations que la détermination de la situation de résidence des individus. En effet l'étude des mouvements migratoires nécessite la connaissance exacte de la situation de résidence des individus enquêtés et la stricte répartition des événements recensés entre absences et émigrations pour les sorties de la zone d'enquête d'une part et entre visites et immigrations pour les entrées, d'autre part. Ceci pour délimiter la population de référence et dénombrer avec précision les événements migratoires s'y rapportant.

Dans certains cas la détermination précise de la situation de résidence est aléatoire lorsqu'elle se fait avec les renseignements fournis par deux passages seulement, et c'est le troisième passage qui peut lever l'ambiguïté par le supplément d'informations qu'il apporte : retour ou non des personnes parties ; départ ou installation des individus arrivés avant le deuxième passage. Si nous appelons P1, P2 et P3 les différents passages successifs, c'est seulement avec le passage P3 que l'on obtient la juste répartition des évé-

nements survenus dans l'intervalle P1, P2. On en est réduit au passage P2 à relever tous les déplacements et distinguer seulement au passage P3 leur caractère définitif ou temporaire. Autrement dit en P3 (a) l'installation ou le départ d'un individu arrivé entre P1 et P2 l'identifie définitivement comme immigré ou visiteur en P2. (b) le retour ou non d'un individu parti entre P1 et P2 l'identifie définitivement comme absent ou émigré en P2.

La répétition des passages, comme le confirmera le déroulement de l'enquête pilote, apporte de cette façon un avantage décisif par rapport aux enquêtes à passage unique.

Cet avantage s'accompagne cependant de deux difficultés importantes :

La première concerne la rapidité d'obtention des premiers résultats et le rapport coût/données recueillies. Obtenir des taux concernant les mouvements migratoires sur une période d'un an nécessite donc la réalisation de trois passages à un an d'intervalle chacun. Cela retarde d'un an la sortie des résultats définitifs et alourdit le budget de l'enquête. Ce problème peut être résolu de façon en partie satisfaisante par le passage d'un questionnaire rétrospectif sur un an lors du premier passage. Le deuxième passage venant alors corriger les données du questionnaire rétrospectif. Correction qui permet de dégager certains indices pour affiner les résultats concernant la période P1-P2. C'est cette méthode moins coûteuse qui permet d'avoir des résultats plus rapidement que nous avons choisie pour le déroulement de notre enquête.

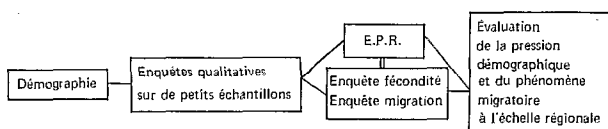
La seconde difficulté concerne la validité opératoire pour l'étude des migrations du concept de « situation de résidence ». Ce concept assujettit l'appartenance des individus à un lieu unique. La réalité est toute autre et dans une région comme le Sud-Est la vie des individus se déroule en différents lieux suivant le niveau auquel on se place : lieu d'habitat, lieu de travail, lieu d'appartenance familiale, lieu de la vie religieuse. Suivant le niveau que l'on privilégie cette localisation ne sera pas la même. D'où l'ambiguïté et le caractère insuffisant du choix fait qui ne rend pas compte de la totalité de l'appartenance spatiale des individus enquêtés. Le fait que le « suivi » des unités d'échantillon s'applique à des aires géographiques et non à des individus constitue sans doute un avantage décisif mais l'espace n'est pas pour autant intégré comme variable. Pour éviter ces risques de confusion réelle, COURGEAU recommande de briser le cadre classique des enquêtes et de chercher des voies nouvelles d'investigation des mouvements migratoires ; il propose le concept d'« espace de vie ».

Dans ce cas l'analyse démographique risque de se confondre avec l'analyse sociologique. La confusion est peut-être souhaitable dans une certaine

mesure car bien souvent actuellement le démographe ne perçoit les éléments importants qu'à un stade avancé de l'analyse, il doit alors se contenter de les signaler sans pouvoir les expliciter davantage. Mais l'utilisation de ce concept « d'espace de vie » ne doit survenir qu'à un deuxième temps de la recherche lorsque les caractères principaux de la migration et sa mesure ont été dégagés. Une analyse sur les migrations à partir d'un tel concept pose de nombreux problèmes à l'exploitation (nombre d'éléments de cet espace, poids respectif de chacun d'eux) problèmes qui se multiplient avec la taille de l'échantillon étudié. Pour être viable tant à l'exploitation qu'à l'analyse il semble qu'une étude sur les migrations à partir de cette notion ne peut porter que sur un petit nombre d'individus, qui pour être représentatifs doivent être eux-mêmes tirés d'un échantillon déjà testé par une enquête.

La solution de l'EPR a donc été adoptée en connaissance de cause. Elle s'insère dans une stratégie globale d'enquête, sur le mouvement naturel et les migrations, à l'échelle régionale.

SCHEMA D'ARTICULATION DES ENQUÊTES



A ce stade les hypothèses formulées et la problématique retenue ont orienté le sondage et le modèle de questionnaire, et auront une influence sur le déroulement de l'enquête et sur les modalités de son exploitation.

3.2. ORGANISATION DE L'ENQUÊTE

Nous avons choisi d'effectuer deux passages répétés à 1 an d'intervalle avec une enquête fécondité six mois après le premier passage.

— Le premier passage doit permettre la délimitation exacte des aires d'enquêtes et le plan des zones à enquêter, l'inventaire sur une fiche collective des personnes composant le ménage (résident présent, absent et visiteur) puis la collecte des événements survenus depuis 1 an (naissance, décès, immigration, émigration).

— Une enquête fécondité, six mois après, auprès de 2 000 femmes de 15 à 55 ans ayant pour but de relever les unions, les naissances et les décès des enfants de ces femmes et de poser un questionnaire plus approfondi sur les deux dernières grossesses de la femme (questionnaire facilité par les indications « grossesses » et « allaitement » portées sur la fiche collective au 1^{er} passage).

— Le deuxième passage, un an après le 1^{er} passage, mettra à jour la fiche collective (changement de situation de résidence) et collectera les événements survenu entre les deux passages. Il servira aussi de support au passage d'un questionnaire détaillé sur les migrations.

TABEAU III

Tableau synoptique de l'enquête

	1 ^{er} passage P1	Enquête fécondité au temps P1+6 mois	2 ^e passage P2 = P1+1 an
Fichier de population	Inventaire sur sur la fiche collective		Mise à jour de la fiche collective
Questionnaires annexes		Fécondité : 2.000 femmes	Migration : 2.000 migrants
Collecte des Événements	Rétrospectif sur la période P1 - 1 an à P1 Naissances Immigrations Décès Émigrations	Relevé des Naissances Décès dans l'enfance Grossesses	Relevé sur la la période: P1 à P2 Naissances Immigrations Décès Émigrations

3.3. LES QUESTIONNAIRES

On trouvera en annexe la fiche collective (annexe n° 5) et la feuille de relevé des événements (annexe n° 6). Les problèmes concernant ces deux questionnaires seront traités dans le chapitre sur l'enquête pilote durant laquelle ils ont été testés.

Les questionnaires annexes devront être préparés et testés durant le premier passage.

(a) *Le questionnaire fécondité* concerne 2 000 femmes de 15 à 55 ans choisies parmi notre échantillon du 1^{er} passage. Il comprendra une interview rétrospective pour retracer l'histoire matrimoniale et génésique de la femme ; puis une partie centrée sur l'étude des variables intermédiaires de la fécondité : variables biologiques (aménorrhée post-partum, âge à la puberté, à la ménopause, stérilité pathologique, mortalité intra-utérine) ; variables de comportement (durée d'allaitement, fréquence des rapports sexuels, interdits rituels des rapports sexuels, contraception).

Cette étude se fera à partir de la description des deux dernières grossesses de la femme (durée d'allaitement, retour des règles, écart entre ces grossesses d'après le devenir de la première).

Dans une région où les déplacements sont fréquents nous essayerons d'évaluer l'influence des périodes de séparation du couple sur la fécondité de la femme.

(b) *Le questionnaire migration* sera passé auprès

de 2 000 migrants (1) appartenant à l'échantillon de l'EPR. Il sera basé sur une reconstruction biographique du passé des migrants reconstituant les principales étapes de l'histoire migratoire des individus. Puis les caractères principaux de leur installation au village d'enquête seront analysés : liens familiaux, différentes activités, utilisation et possession de la terre. Enfin les déplacements effectués durant la dernière année seront étudiés : destination, fréquence, motifs, liens familiaux et économique du migrant avec son lieu de visite.

3.4. DÉFINITIONS

La diversité des situations dans le Sud-Est nous empêche de donner des définitions très précises aux concepts de quartier, concession, famille et ménage. Nous ne pouvons les enfermer dans un énoncé très rigide qui ne rendrait pas compte de la variété des cas rencontrés en cours d'enquête. Nous voulons simplement fournir certaines données qui permettent de les différencier entre eux et fixer leurs contours pour maintenir une cohérence entre les travaux des enquêteurs.

(a) *Le quartier* : regroupe un ensemble de familles qui se reconnaissent d'une même autorité (chef de quartier ou Tchambi) ou d'une même origine. Cette appartenance à un quartier est bien nette dans l'esprit des personnes interrogées. Le quartier n'est pas toujours continu dans l'espace et ses parties peuvent être disjointes et séparées par un autre quartier.

(b) *La famille et la concession* : la famille se compose de tous les membres ayant une même origine familiale soit par consanguinité soit par alliance. Tous les membres de la famille reconnaissent l'autorité d'un même chef ; c'est généralement le père ou l'oncle des hommes adultes ou un mari qui a plusieurs coépouses. Cette définition sommaire ne rend pas toujours compte de la complexité et de la diversité des rapports de parenté dans le Sud-Est du Togo. La famille ainsi définie ne peut être retenue comme unité statistique, car elle ne recouvre pas toujours l'unité spatiale d'habitat que constitue la concession. Aussi la concession en tant que cadre bien perçu par les enquêteurs parce qu'il est appréhendé *de visu* et facile à cartographier, sera préféré à la famille comme concept opératoire de regroupement des ménages ; une concession comprend un ou plusieurs ménages. Le ménage étant l'unité statistique que nous avons retenue.

(c) *Le ménage* a une unité d'habitat d'une ou plusieurs cases. Il se compose d'un chef de ménage : un homme adulte avec ses épouses et leurs enfants avec les ascendants, descendants, domestiques et relations qui vivent habituellement ou pour un temps avec lui. Une femme veuve ou divorcée avec ses enfants constituent aussi un ménage. Tout comme un individu vivant seul est considéré comme chef et seul membre du ménage.

D'après ces définitions nous voyons que les notions de quartier et de famille recouvrent plus une entité sociale de relation entre les individus qu'une unité spatiale d'habitat. Les deux niveaux (relation sociale, unité spatiale) se recoupent dans la réalité sans se confondre complètement. C'est cela qui peut créer une confusion et rendre difficile le rattachement d'un individu à tel ou tel quartier (femmes mariées, enfants confiés, domestique). La discontinuité dans l'espace étant une difficulté supplémentaire pour le travail des enquêteurs et le suivi dans le temps de l'échantillon étudié.

C'est pourquoi le choix d'un sondage spatial a semblé la meilleure solution. S'agissant d'un tel sondage le quartier et la famille perdent de leur importance puisque ce ne sont pas eux qui déterminent le fait d'être enquêté. La confusion perd donc sa gravité.

Au cours de l'enquête les notions de famille et de quartier pourront être reconstituées ou confirmées par le tableau généalogique et par le lien de parenté qui est demandé pour toute personne enquêtée.

3.5. LE SONDAGE

Nous pouvons dire en préalable que la méthode d'enquête à passages répétés, qui consiste à interroger périodiquement les individus appartenant à un même échantillon d'aires, réduit fortement l'influence perturbatrice des incertitudes d'échantillonnage et des erreurs d'observation en ce qui concerne l'étude des variations dans le temps.

3.5.1. *Les documents disponibles* : nous disposons pour effectuer le sondage des éléments suivants :

(a) — le recensement général de la population de 1970 qui nous donne la population totale par unité de peuplement,

(b) — une mission de photographie aérienne d'excellente qualité réalisée par l'IGN en 1969 à 1/30 000^e (69 NB 31 XIII-XIV/300.).

3.5.2. *Le plan de sondage* : ces documents nous ont

(1) Ces 2 000 migrants interrogés seront pris parmi trois groupes d'individus. Les individus ayant effectué un séjour d'au moins un an à l'extérieur du village et réinstallés au village au moment du deuxième passage de l'enquête. Les individus originaires du village, qui séjournent ailleurs, sont en visite lors du deuxième passage. Et enfin, les individus qui se sont déclarés immigrés entre P1 et P2.

permis d'élaborer un sondage aléatoire à deux degrés. Nous avons retenu un échantillon de 19 800 personnes (compris dans 33 grappes de 600 personnes) ce qui nous donne avec une population de 323 000 en 1970, un taux de sondage théorique de 1/16. La population du Sud-Est ayant augmentée depuis 1970 nous obtiendrons un taux de sondage réel légèrement plus faible (de l'ordre de 1/18).

(a) 1^{er} degré : l'unité primaire retenue a été l'unité de peuplement définie au recensement. Ces unités qui figurent sur les listes du recensement regroupent le plus souvent un noyau central aggloméré et un nombre variable de fermes et de hameaux à distance plus ou moins grande. Dans les deux agglomérations du Sud-Est (Aného-Vogan) l'unité de peuplement pris en compte est le quartier.

Nous avons classé ces unités de peuplement en dix strates géographiques supposées homogènes en regard des critères suivants :

— critère topographique : plateau opposé aux zones inondables.

— critère démographique : zone de forte densité opposée aux zones de densité moyenne.

— critère ethnique : pays Ouatchi, pays Mina, et pays à peuplement mélangé.

A l'intérieur de chacune des strates (voir annexe n° 7) nous avons dressé la liste des unités de peuplement par ordre croissant de taille (en regroupant les petits villages entre eux de façon à obtenir une population minimum par unité de plus de 500 personnes en 1975 au moment de l'enquête). Nous avons fait un cumul sur l'ensemble des unités rangées par strate ; puis établi un tirage systématique avec comme base de la progression arithmétique un nombre aléatoire (1093) et comme raison un nombre (10 000) calculé de façon à assurer un balayage complet de la population en obtenant avec des grappes de 600 personnes un taux de sondage de 1/17 (0,06). Nous avons ainsi tiré 33 unités primaires représentant un échantillon de 19 800 personnes.

Les unités de peuplement sont de taille inégale et la probabilité de tirage de ces unités est proportionnelle à leur taille (le nombre d'habitants) et comme nous tirons au second degré un même nombre d'individu dans chaque unité tirée, l'échantillon est prélevé avec un taux de sondage uniforme (c'est un échantillon stratifié représentatif) et il peut être dépouillé comme un recensement.

(b) 2^e degré : Etudiant une population sujette à des déplacements rapides et nombreux et désirant étudier avec précision ces mouvements nous avons choisi comme unité secondaire une zone aréolaire déterminée par des limites naturelles (chemin, route, rue, rivière, lagune, baie). Toute unité statistique (ici l'individu) devant se trouver rattaché à une aire

et à une seule. Nous avons sur les photos aériennes des unités de peuplement tirées au 1^{er} degré, constitué des aires de 600 personnes en procédant de la façon suivante :

— nous sélectionnons les clichés correspondant aux unités primaires en veillant à n'utiliser que la partie utile du cliché (existence de déformations sur les bords). Dans les cas exceptionnels de villages entièrement agglomérés cette sélection est facile, mais le caractère imprécis des limites utilisées au recensement et le fait que les unités retenues sont souvent imbriquées les unes dans les autres rend délicat l'affectation de tel ou tel hameau. Dans les cas les plus incertains une reconnaissance sur le terrain est nécessaire pour décider de l'appartenance exacte.

— Les limites des unités primaires tracées nous divisons sur les photos chaque unité en aires de 600 personnes en prenant bien soin de mélanger dans chaque aire, chaque fois que cela est possible habitat groupé et habitat dispersé afin de rendre les « grappes » le plus hétérogène possible.

Cette délimitation des aires s'effectue sur la base du comptage des cases en tenant compte d'un nombre moyen d'habitant par case, approximativement déterminé par des enquêtes précédentes (monographies de village notamment celle de LE BRIS à Vo-Koutimé, enquête pilote). Cette moyenne est de 1,80 personnes et chaque aire doit contenir 333 cases.

— Chaque aire étant précisément délimitée sur les photos le choix de l'aire (à raison d'une aire par U.P.) s'effectue à l'aide d'une grille à 1200 points. Les points sont numérotés à partir du coin supérieur gauche. Un chiffre entre 1 et 1200 est tiré dans une table de nombre au hasard et l'aire contenant le point tiré est retenue (voir à ce sujet J. P. GILG « Photo aérienne et études agraires » cours de l'E.P.H.E. Centre d'Études Africaines. Section des Sciences Économiques et sociales. Cycle d'initiation à la recherche africaniste).

— Les clichés contenant une unité secondaire retenue font l'objet d'un agrandissement (de 2 à 4 fois suivant les cas) de telle sorte qu'on puisse procéder à des ajustements et obtenir une délimitation précise de chaque unité. Ce travail étant complété par une reconnaissance sur le terrain.

Les aires ainsi délimitées sont enquêtées à chaque passage d'une manière exhaustive.

3.5.3. *Les difficultés.* Les problèmes que posent ce plan de sondage sont de plusieurs ordres :

(a) il faut que la totalité de l'aire tirée appartienne bien à l'unité primaire qu'elle représente, ce qui nécessite des vérifications de terrain avant le début réel de l'enquête.

(b) Le délimitation de l'aire doit être bien précise sur la photo pour pouvoir être exactement retrouvée sur le terrain, et bien perçue sur le terrain pour pouvoir être scrupuleusement retrouvée au passage suivant afin d'éviter les déformations et dégradations de l'échantillon.

(c) La dispersion du nombre d'habitants par case autour de la moyenne choisie (1,80) suivant les aires nous donnera des zones d'enquêtes qui n'auront pas exactement 600 personnes mais qui varieront autour de ce chiffre.

(d) Les strates géographiques étant de taille inégale le tirage systématique nous a donné des fractions de sondage différent suivant les strates. Ce qui nous amène à calculer à côté du taux de sondage global (1/16) un taux de sondage par strate, d'après l'effectif théorique enquêté et la population au recensement de 1970 (voir annexe n° 8). La faiblesse des effectifs interrogés dans certaines strates rendra les résultats obtenus pour ces strates plus imprécis et devra nous amener à leur accorder moins de valeur pour l'analyse par strate.

Malgré cet inconvénient la grande hétérogénéité des situations de population dans le Sud-Est et notre souci d'étudier avec finesse les variations des mouvements migratoires suivant les zones nous conduit à maintenir cette stratification extrême de notre population.

4. La pré-enquête ou enquête pilote

4.1. OBJECTIFS ET DÉROULEMENT

Le test des questionnaires fécondité et migrations qui devaient avoir lieu lors du premier passage n'a pas été effectué pendant les passages pilotes (1).

Le premier passage de la pré-enquête s'est déroulé du 21 au 26 avril 1975 dans 3 unités de peuplement avec 3 enquêteurs du Centre O.R.S.T.O.M. de Lomé : J. N. KPODAR ; D. NOUDOUKOU ; J. KOUTOU PENOU. Chaque enquêteur travaillait sur une unité de peuplement assisté d'un chercheur.

Le deuxième passage, réalisé du 3 au 7 mai 1976 avec une semaine de décalage dû à la mobilisation des chercheurs sur d'autres travaux, s'effectua d'une manière identique à une exception près, E. AHIKO remplaçant D. NOUDOUKOU.

L'objectif visé par le premier passage de l'enquête pilote était la mise au point définitive de la fiche collective et de la fiche événement. Il était aussi

l'occasion d'affiner les différents concepts qui décrivent la situation de résidence et de résoudre certains problèmes techniques comme la détermination des âges, le choix des événements de référence, et la perception des dates. Il permettait enfin de former les trois enquêteurs qui seraient appelés à être contrôleurs.

En fonction des différents types d'organisation sociale et familiale que nous avons pu rencontrer il a été possible de préciser en particulier les notions de quartier, de concession, de ménage.

Cependant, nous n'avons pu, faute de temps, tester la méthode de sondage spatial. L'aire à enquêter (1 ou 2 quartiers généralement selon l'importance du quartier) choisie arbitrairement a fait néanmoins l'objet d'une délimitation très rigoureuse sur le terrain.

Celle-ci était nécessaire pour appréhender lors du deuxième passage les entrées et les sorties de l'échantillon. En effet en 1976 nous nous sommes attachés à saisir les événements, en particulier les immigrations (ou visites) et les émigrations (ou absences) survenues dans l'intervalle d'un an.

L'échantillon étant restreint les résultats obtenus en ce qui concerne les mouvements de population sont très dépendants des particularités des villages retenus pour l'enquête pilote. Les résultats par contre sont révélateurs des biais que peut engendrer l'imprécision dans la délimitation de la période de référence et dans la définition de la situation de résidence.

4.2. DÉLIMITATION DE L'AIRES ET DE LA POPULATION A ENQUÊTER

Pour l'enquête pilote cette délimitation s'est faite de façon empirique : à Vo-Afwine un quartier ; à Zooti deux hameaux, et à Boko une zone délimitée par des chemins, une route goudronnée et la lagune. Dans les deux premiers cas une visite préalable avait permis, par le relevé des chefs de ménage de cerner des zones comprenant un nombre d'habitants proche de trois cents.

Le déroulement de l'enquête a montré que l'appartenance familiale ou l'origine commune ne recouvrait pas toujours une appartenance spatiale. Une famille peut se trouver coupée en deux par la limite de la zone à enquêter. Il est donc important que la zone soit clairement et précisément délimitée. Les enquêteurs doivent faire de l'appartenance spatiale un critère impératif qui ne puisse pas être modifié par l'appartenance familiale. La continuité spatiale doit

(1) M^{me} Thérèse LOCOH (Université du Bénin), associée au début à notre projet a réalisé en 1976 en collaboration avec M^{me} ADABA (GNRS) et MM. ADJAVON et HOUMEY (Direction de la Statistique du Togo) une enquête fécondité sur le Sud-Est. Par ailleurs Émile Le BRIS a mené, dans 13 villages du Sud-Est une observation suivie (6 mois) des visites et des réinstallations des émigrés.

primer sur la continuité familiale et l'aire doit être systématiquement explorée.

Cette exigence nous a amené à établir trois documents :

(a) *Un plan très précis de la zone enquêtée* avec l'emplacement des cases, qu'elles soient ou non habitées, et l'indication de certains repères : lieux de culte, tombe, puits, chemin, route, lagune, accident de terrain. Le numéro du ménage y habitant a été porté sur chaque case ainsi que les numéros attribués par les services de santé ou de recensement et inscrits sur certaines cases.

Ce plan sert à n'oublier aucune case. Il permet également de bien situer au deuxième passage l'emplacement des ménages enquêtés, de connaître les cases abandonnées et les cases construites entre les deux passages ce qui facilite la détermination des ménages disparus et des ménages arrivés. Il nous permettra aussi une analyse spatiale de l'habitat familial.

(b) *Une liste complète des chefs de famille et des chefs de ménage.*

(c) *Un tableau généalogique de chaque famille* incluant les résidents présents et absents, les visiteurs et les émigrés même anciens. On peut penser que ce tableau donne un surcroît de travail, ce n'est pas le cas si on le limite aux générations comprenant des chefs de ménage. Il sera fait pour quelques vieux dont les enfants sont chefs de ménage résidents ou non. Il peut être complété en cours d'enquête. Il permet de réduire au minimum les oublis de personnes ou de reconstituer les familles pour déterminer lors d'une analyse ultérieure quels membres ont une propension à émigrer, et pour répondre à la question essentielle que pose S. AMIN qui est « de savoir qui, dans la société d'origine, émigre et pourquoi, c'est-à-dire en relation avec quelles modifications dans l'organisation socio-économique » (1).

Les opérations pré-citées (délimitation et plan de l'aire, liste des chefs, généalogie complète des familles) permettent de répondre à la question « qui est enquêté », et d'appréhender toutes les personnes ayant une appartenance fixe ou momentanée avec l'aire choisie par le sondage spatial.

4.3. POPULATION DE RÉFÉRENCE ET SITUATION DE RÉSIDENCE

Le choix entre population de droit et population de fait et la définition exacte de la population de référence ne seront fixés qu'au moment de l'exploitation. Il est donc nécessaire de recueillir le maximum d'informations sur la situation de résidence des

individus enquêtés et sur leurs déplacements (durée et cause de la présence ou de l'absence notamment).

Pour le premier passage (P1) de l'enquête pilote les enquêteurs devaient classer les personnes interrogées en trois groupes : résident présent, résident absent et visiteur d'après les renseignements recueillis lors de l'interview. Un des buts principaux de ce 1^{er} passage était de cerner ces notions et les critères qui servent à déterminer les statuts de résidence. Nous avons également mis l'accent sur la collecte du plus grand nombre d'absents et des renseignements qui s'y rapportent afin d'établir une typologie des déplacements. Ceci devait nous permettre une classification entre immigré et visiteur d'une part et entre émigré et résident absent d'autre part. Dans une région fortement perturbée par des mouvements de population, un tel choix constitue la principale difficulté si l'on veut établir un statut de résidence exact. En fin de compte le statut de résidence est déterminé par des critères plus ou moins décisifs comme :

- durée de présence ou d'absence,
- motif,
- lieu de destination (distance, passage d'une frontière ou non),
- sexe,
- âge,
- activité au lieu de destination,
- activité conservée au lieu de provenance,
- assimilation au lieu de destination (naturalisation, famille, biens économiques),
- intention de l'enquêté.

Un seul critère ne suffit pas, il faut la combinaison de deux ou trois pour obtenir une définition précise.

Nous avons préféré pour ne pas prendre une notion d'absence trop large, fixer la durée d'un an comme frontière entre absent et émigré. L'étude des migrations se fait à l'aide de questionnaires spécifiques auprès des visiteurs, et des migrants de retour.

Pour les durées inférieures à 1 an, le choix peut se déterminer à l'aide du tableau croisé (Tabl. IV).

La connaissance des caractéristiques de l'absence d'un individu provient des études sociologiques et géographiques antérieures. Elle a permis de dresser ce tableau, et l'enquête pilote de l'affiner. Le cadre est ainsi donné pour le 1^{er} passage.

Lors du deuxième passage (P2) de l'enquête pilote, des précisions supplémentaires sont apportées qui doivent corriger le choix fait précédemment. Mais cette correction est plus délicate qu'il n'y paraît *a priori*, en particulier en ce qui concerne les visiteurs et les absents en P1. Comment sera notée leur situation de résidence, selon leur devenir ? L'arbre suivant répond aux différents cas possibles, et illustre la

(1) SAMIR AMIN « Les migrations contemporaines en Afrique de l'Ouest » colloque de Dakar 4-17 septembre 1972.

TABLEAU IV

Différenciation des absents et des émigrés par le motif et le lieu de destination

Motifs Lieu destination	HOMME			FEMME		
	Tra- vail	Fami- liaux	Autres	Tra- vail	Fami- liaux (sauf ma- riage)	Ma- riage
Village pro- che.....	A	A	A	A	A	E
Sud-Est.....	A	A	A	A	A	E
Lomé.....	E	A	A E*	A	A	E
Reste du To- go (sauf Lo- mé).....	E	A	A	A	A	E
Étranger....	E	A E*	A E*	E	A E*	E

— Les termes en A E* nécessitent un critère supplémen-
taire.

A — Absent.

E — Émigré.

complexité de la réponse, en révélant les risques d'erreurs d'enregistrement.

Malgré ces définitions strictes de l'absence et de l'émigration un certain flou demeure toujours dans l'esprit des enquêteurs comme le révèlent les taux d'émigration et d'immigration obtenus (voir § 4.5.) Lors de la formation des enquêteurs pour l'enquête réelle il est nécessaire d'insister sur ce point.

La définition des catégories visiteurs, absent, immigré, émigré influe sur la population de référence de chaque passage. En effet la difficulté majeure d'une enquête à passages répétés est d'une part, la définition de la population de référence à chacun des passages, pris séparément et d'autre part le maintien de la cohérence de cette population au deuxième passage quand elle est déduite du premier augmentée des événements observés.

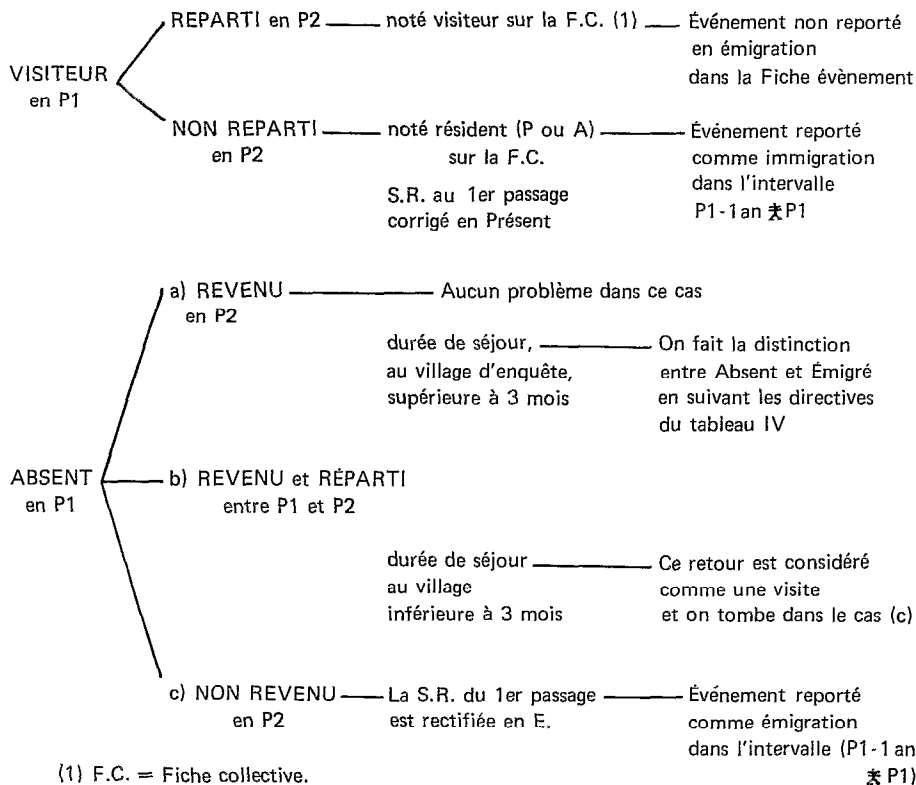
Si l'articulation ne peut pas se faire, même si l'on suppose les erreurs de calculs et d'enregistrement, c'est parce que l'erreur vient essentiellement des imprécisions dans les changements de situation de résidence d'un passage à l'autre.

On peut définir l'articulation de P1 et P2 ainsi :

$$P2 = P1 + Omis + N - D + I - E$$

population de référence du 1^{er} passage.

SCHEMA DE DÉTERMINATION PAR LE DEUXIÈME PASSAGE DE LA SITUATION DE RÉSIDENCE DES ABSENTS ET VISITEURS AU PREMIER PASSAGE



La catégorie des omis présente les mêmes risques d'erreurs que celle des visiteurs non repartis et des absents non revenus. En principe les omis sont relevés lors de l'inventaire du ménage au deuxième passage, il s'agit alors d'individus vivants et résidents. En effet un individu omis lors du premier passage et sorti de l'échantillon pendant l'intervalle a peu de chance d'être relevé au deuxième passage, cependant il peut arriver que l'événement de la sortie (D ou E) soit enregistré, dans ce cas il est bien entendu que l'individu doit être enregistré parmi les résidents du premier passage, sinon les taux de mortalité et d'émigration seront surestimés.

4.4. LE QUESTIONNAIRE

Le déroulement de l'enquête pilote et le test du questionnaire nous ont amené à modifier la fiche collective et la fiche événement ; notamment l'ordre des questions qui doit permettre un déroulement logique et continu de l'entretien. Certaines questions seront traduites en langue locale pour éviter des traductions trop libres de la part des enquêteurs. L'EPR devant s'accompagner de deux enquêtes (sur les migrations et sur la fécondité) il faut veiller à ne pas surcharger les fiches du premier et du deuxième passage de questions spécifiques relevant de ces enquêtes complémentaires.

4.4.1. La fiche collective

Évoquons simplement les problèmes les plus importants qui s'y rapportent et les solutions qui nous paraissent les meilleures.

Les individus sont identifiés par deux noms ; le nom du père, et le nom traditionnel donné à l'individu, ce nom traditionnel étant obligatoire depuis peu, le prénom chrétien est aussi noté s'il est indiqué.

Pour atteindre la plus grande précision dans l'identification le lien de parenté doit être noté de la façon suivante :

- pour le chef de concession avec le chef de village ou de quartier,
- pour le chef de ménage avec le chef de concession,
- pour les autres individus du ménage avec ses (son) plus proches parents dans le ménage.

Pour le lieu de naissance nous notons le lieu de résidence de la mère (lieu de conception présumé) et le lieu réel d'accouchement.

Dans l'établissement de cette fiche collective la détermination des âges exige le travail le plus long pour des résultats le plus souvent aléatoires. Bien que l'inscription à l'État Civil soit obligatoire depuis 1962, elle n'est fréquente que depuis le remaniement de la législation portant sur l'État Civil en 1968. La proportion d'enfants ayant un acte de naissance, est grande pour les générations âgées de moins de sept ans. Néanmoins, nous pouvons avec les rangs de

naissance, les intervalles intergénéraliques, et les âges au mariage établir un calendrier familial qui rend bien compte des écarts d'âges entre les individus qui composent la famille.

L'emploi d'un calendrier à mailles serrées, reposant sur des événements bien situés chronologiquement, doit nous permettre de réduire l'imprécision sur l'âge lui-même.

L'enquête pilote nous a montré que les événements qui conviennent le mieux sont surtout le départ des allemands, les deux tremblements de terre, le passage de la comète, la mort du chef traditionnel Kalipé, le dernier recensement. Au contraire les événements politiques (Indépendance, coup d'État, élections) sont les plus mal situés dans le temps. Des calendriers historiques très localisés (ouverture d'une école, d'un dispensaire, disparition d'un marché, changement dans la chefferie) pourront être d'une grande utilité.

Le nombre important de migrations de retour que nous avons pu saisir durant l'enquête pilote nous a montré l'intérêt de relever pour tous les individus nés au village la date de retour et le lieu de dernière résidence quelle que soit cette date de retour. Ceci nous permettra de repérer dans le temps tous les mouvements de retour au village d'origine.

Le faible pourcentage de personnes effectivement vues durant l'enquête pilote (40 %) doit nous faire insister auprès des enquêteurs pour qu'ils enquêtent toujours chez l'interviewé et qu'ils demandent à voir le plus de gens possible. Cela est encore plus nécessaire pour les femmes de 15 à 50 ans afin de pouvoir répondre exactement à la question : « grossesse ou allaitement ». (Nous avons noté un sous-enregistrement du nombre de grossesses.)

Durant cette enquête pilote nous avons décidé de relever les principales activités de l'individu sans nous en tenir à une seule et d'indiquer l'étendue de son aire de travail qui peut englober plusieurs villages et même toute une région (revendeuses).

4.4.2. La fiche événement et les événements de référence

La fiche événement comporte le relevé des caractéristiques des quatre types d'événements suivants : Naissances, Décès, Immigrations, Émigrations. Elle porte pour le 1^{er} passage sur une période rétrospective d'un an. L'utilisation du calendrier agricole pour situer cette période de référence a paru satisfaisante.

La période de récolte de grande saison couvrait exactement la période prévue pour le 1^{er} passage (15 juin-15 août). Les différents cycles du calendrier agricole (semis, nettoyage, sarclage, petite et grande saisons etc.) permettent de déterminer la date des événements dans l'année de référence. Rappelons que la majorité des naissances a fait l'objet d'un acte d'État Civil. Pour le deuxième passage la période de référence ne pose pas de problème elle se situe entre

les dates de chacun des passages. La période de référence étant définie, il s'agit de répondre à la question « quels événements retenir? ».

Nous pouvons choisir une option qui retient comme événement de référence tout événement *de facto* c'est-à-dire ayant eu lieu dans l'aire échantillon au cours de la période de référence. Cette option est difficile à retenir car elle oblige à collecter des événements survenus à des personnes qui n'ont passé qu'un court moment dans l'aire d'enquête.

D'autre part elle nous entraîne à prendre en compte des événements qui affectent des individus n'appartenant pas à l'aire d'enquête. Cela rend difficile d'une part l'adéquation entre population et événements de référence laquelle est indispensable à un calcul rigoureux des taux, et fausse d'autre part l'estimation de la croissance démographique de la région étudiée (par exemple par la prise en compte de naissances d'enfants qui ne sont pas restés).

Dans l'option de jure que nous avons finalement retenu, un événement fait partie du champ de l'en-

quête dès lors que la personne qui le subit est résident présent ou résident absent au moment de l'événement. Le choix de cette hypothèse permet de maintenir la cohérence entre les événements et la population au moment de l'exploitation.

Pour les naissances : l'enquête pilote a permis d'observer qu'un certain nombre de femmes émigrées à la ville revenaient à leur village d'origine pour y accoucher. La possibilité qui nous est donnée par le deuxième passage de modifier la situation de résidence attribuée au premier passage nous oblige à collecter ces naissances de mères en visite. (La mère peut devenir résidente présente si le deuxième passage montre quelle s'est réinstallée au village, ou (et) l'enfant peut être resté au village ce qui conduit à prendre en compte cette naissance).

D'autre part si une mère résidente est allée accoucher à l'extérieur de l'aire d'enquête (hôpital, dispensaire, matrone) la naissance est bien sûr retenue ; la distinction entre lieu de résidence et lieu d'accouchement étant relevé dans la fiche événement.

TABLEAU V

Situation de résidence en 1976 selon la situation de résidence en 1975 et le sexe

Sexe masculin

SR 75	Présents	Absents	Omis	Total résidents P1	Nés entre P1 et P2	Immigrés entre P1 et P2	Total résidents P2
SR 76							
Présents.....	332	14	6	352	15	11	378
Absents.....	27	12	1	40	1		41
Émigrés.....	12	23		35			
Décédés.....	3		1	4	2		
TOTAL.....	374	49	8	431			419
Visiteurs.....				8			3

Sexe féminin

SR 75	Présentes	Absentes	Omises	Total résidentes P1	Nées entre P1 et P2	Immigrées entre P1 et P2	Total résidentes P2
SR 76							
Présentes.....	390	17	22	429	15	14	458
Absentes.....	25	2	2	29			29
Émigrées.....	17	9		26			
Décédées.....	4	1		5	2		
Total.....	436	29	24	489			487
Visiteuses.....				15			6

Pour les décès : nous devons relever les décès des résidents présents, des résidents absents qui sont décédés à l'extérieur, et les décès des individus émigrés durant l'année.

4.5. RÉSULTATS OBTENUS

4.5.1. En raison de l'effectif réduit de cette enquête pilote les résultats sont d'une part non représentatifs de la région étudiée, et se situent d'autre part, dans des intervalles de confiance extrêmement larges.

Aussi considérons-nous les effectifs et les différents taux comme de simples indicateurs des phénomènes naturels et migratoires qui ont pour cadre la région du Sud-Est. Leur analyse nous enseigne surtout la structure des résultats que l'on peut attendre et, plus précisément, l'articulation entre le premier passage et le deuxième passage avec les sous et sur-estimations qu'elle entraîne.

Ces résultats nous permettent de modifier et de développer les instructions aux enquêteurs en précisant certaines définitions (absents, visiteurs, migrants), en étoffant les calendriers historiques et agricoles et en insistant sur certains points particuliers (vision des femmes en âge d'être enceinte, accent sur les questions concernant la mortalité infantile par exemple).

4.5.2. Un premier dépouillement a été effectué aussitôt après le premier passage. Il permettait à partir des événements survenus dans l'intervalle (P1 - 1 an *P1) de calculer des taux de natalité, mortalité et de migration nette. Le plus remarquable était de trouver pour une région réputée « de départ », un taux net de migration positif. Il était évident qu'en dehors même de tout particularisme des villages pilotes, et de la faiblesse des effectifs analysés cette sous-estimation des émigrés était à mettre au compte de la confusion de ceux-ci avec les absents dont le nombre était gonflé de personnes définitivement parties. De plus au premier passage des émigrés n'ont pu être appréhendés par oubli et peut-être à cause d'une cohésion sociale insuffisante dans certains cas. Des instructions plus précises aux enquêteurs pourront améliorer cette saisie mais seule la répétition des passages permettra d'approcher l'importance réelle et la valeur des différents mouvements migratoires.

Le tableau V indique bien l'apport déterminant d'un second passage : nous avons croisé la situation de résidence de 1975 (P1) avec la situation de résidence 1976 (P2). Nous pouvons évaluer l'importance de la confusion faite sur les situations de résidence du premier passage. Ainsi :

— sur 29 femmes absentes en P1, 9 auraient dû être classées émigrées,

— sur 40 hommes absents en P1, 23 auraient dû

être classés émigrés, à l'inverse (qui n'est pas visible sur le tableau, car les visiteurs non repartis ont en leur situation de résidence comptabilisé « présent en P1 »), 11 visites chez les hommes et 10 chez les femmes devaient être considérées comme immigrations et 32 omis ont été réintroduits dans la population en P1.

L'observation suivie apparaît décisive rien qu'en considérant les effectifs des résidents obtenus en P1 d'après P1 et P2.

— Pour le sexe masculin les résidents en P1 sont d'après P1 : 412 [374 présents+49 absents —11 visiteurs]

et d'après P2 : 408 [374 présents+26 (absents-émigrés)+8 omis]

— Pour le sexe féminin les résidentes en P1 sont d'après P1 : 455 [436 présentes+29 absentes —10 visiteuses]

et d'après P2 : 480 [436 présentes+20 (absentes-émigrées)+24 omises]

Le total des résidents en P1 passe de 867 à 888.

Il doit en être tenu compte pour le calcul des événements de l'intervalle (P1 - 1 an *P1).

Le tableau VI donne les différents résultats obtenus, corrigés et non corrigés.

TABLEAU VI

Événements recensés sur l'intervalle P1 — 1 a, * P1

	RELEVÉS EN P1			CORRIGÉS PAR P2		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Naissance...	24	25	49	—	—	—
Décès.....	8	10	18	—	—	—
Immigré....	15	11	26	26	21	47
Émigrés.....	8	8	16	31	17	48

TABLEAU VII

Événements recensés sur l'intervalle P1 * P2

	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL
Naissances.....	18	17	35
Décès.....	6	7	13
Immigration.....	11	14	25
Émigration.....	12	17	29

La population résidente en P1 est 888

La population résidente en P2 est 906

En ce qui concerne les naissances et les décès la différence du nombre de naissances et de décès survenus sur chacun des intervalles P1 - 1 an *P1 et P1 *P2 provient d'un allongement de la période de référence P1 - 1 an *P1, inconvénient classique de l'enquête rétrospective.

Pour les immigrations et les émigrations le deuxième passage permet la correction de l'intervalle P1 - 1 an *P1. Pour les hommes, le solde migratoire s'est complètement renversé, il est devenu négatif.

TABLEAU VIII

*Solde migratoire: sexe masculin (période P1-1 an *P1)*

	D'après P1	D'après P2
Immigrés P1-1 an *P1.....	15	26
Émigrés.....	8	31
Solde migratoire.....	+7	-5
Résidents.....	412	408

Seulement il est difficile de calculer les taux à partir des événements survenus dans cet intervalle. De plus ils ne sont pas comparables en nature avec ceux que l'on peut calculer sur l'intervalle P1 *P2. En effet, si la situation de résidence, absent ou émigré, s'avère beaucoup moins floue lors du deuxième passage, le fait d'avoir retenu une notion large de l'absence conduit à une sous-estimation du nombre des départs qui ne sera réellement connu qu'au 3^e passage.

Par ailleurs, si on prend ensemble les absences et les émigrations on remarque que, pour les hommes, d'une année à l'autre, il y a très peu de changement (63 contre 68 en 1976), et que pour les femmes l'augmentation est particulièrement sensible (29 contre 54 en 1976).

Le calcul des taux sur l'intervalle P1 - P2, donne les résultats suivants :

- taux de natalité : 39 ‰
- taux de mortalité : 14 ‰
- taux d'émigration : 32 ‰
- taux d'immigration : 28 ‰
- taux d'accroissement global : 21 ‰

Ces résultats sont plausibles. Toutefois le Sud-Est n'apparaît réellement comme une région de départ qu'à travers la structure de la population résidente présente.

Cette structure est caractérisée par le déficit d'hommes adultes : indicateur d'une émigration masculine importante soit temporaire, soit définitive. Cela est confirmé par le pourcentage d'absents dans la population résidente qui est pour le groupe d'âge 15-29 ans de 38 % chez les hommes contre 4 % chez les femmes, tandis que le pourcentage d'absents ne varie pas avec le sexe dans les autres groupes d'âge.

TABLEAU IX

Structure de la population résidente présente en 1976

Âge	Masculin	Féminin	Ensemble	Rapport de masculinité
0-14.....	59	47	52	1,04
15-59.....	34	45	40	0,63
60 et +.....	7	8	8	0,64
Ensemble.....	100	100	100	0,82

Les hommes jeunes quittent le village pour des raisons professionnelles (apprentissage, recherche d'emploi, affectation, etc.) dans 55 % des cas, et d'études dans 20 % des cas.

Les motifs familiaux constituent seulement 25 % des cas, alors que chez les femmes ils représentent 90 % des cas. Ils se rendent pour 35 % des cas à l'intérieur de la région du Sud-Est, 40 % à l'étranger et le reste à Lomé.

L'analyse de la durée d'absence ne peut être faite valablement qu'à partir du questionnaire migration qui comprend la biographie migratoire des hommes.

Les autres résultats sont indicatifs de la grande mobilité masculine, et de la raréfaction des hommes jeunes :

— 85 % des femmes sont nées dans le Sud-Est, contre 33 % des hommes.

— Le nombre moyen de femme par homme marié est élevé : 1,8.

Conclusion

Il n'est pas question de tirer des résultats obtenus des conclusions sur les mesures de la croissance démographique et des mouvements migratoires dans le Sud-Est du Togo. Les deux passages de l'enquête pilote dont nous avons décrit le déroulement ont, par contre, été riches d'enseignements sur le plan méthodologique. Les concepts utilisés généralement dans ce genre d'enquêtes (situation de résidence par exemple) ne sont pas opératoires, tant leurs contours sont flous ; il conviendrait, à la limite, d'en fixer l'extension et la compréhension à chaque fois que l'on change de terrain ! Plus généralement, et en dépit des multiples obstacles qui s'opposent à son maniement, l'EPR est un outil intéressant dans le cadre d'une petite région à condition de l'associer à

d'autres approches. Dans le Sud-Est du Togo, venant après plusieurs études monographiques et des enquêtes qualitatives réalisées par des sociologues et des géographes sur de petits échantillons, l'EPR associée au passage de questionnaires sur la fécondité et les migrations devrait fournir les informations

quantitatives décisives qui font actuellement totalement défaut.

Manuscrit reçu au Service des Publications de l'O.R.S.T.O.M., le 6 octobre 1977.

BIBLIOGRAPHIE

- ANTHEAUME (B.), 1974. — Contribution à la connaissance du Sud-Est du Togo. Le Terroir d'Agbetiko (Basse vallée du Mono). Lomé, O.R.S.T.O.M., 116 p. *multigr.*
- CANTRELLE (P.), 1969. — Étude démographique dans la région de Sine Saloum (Sénégal). État-Civil et observation démographique. *Travaux et Documents de l'O.R.S.T.O.M. n° 1*, Paris.
- CANTRELLE (P.), 1974. — La méthode d'observation suivie par enquête à passages répétés. OS/EPR. Laboratoires for Population Statistics. The University of North Carolina at Chapel Hill, *Scientific report, series n° 14*, 36 p.
- CORNEVIN (R.), 1956. — Histoire de l'Afrique des origines à nos jours. Payot, Paris.
- CORNEVIN (P.), 1969. — Histoire du Togo. Berger-Levrault, Paris.
- LITOUX-LECOQ (M. C.), 1969. — Contribution à la connaissance régionale du Sud-Est du Togo. Le terroir de Fiata. Lomé, O.R.S.T.O.M., *multigr.* (édition provisoire).
- OTHILY (A.), 1966. — Jeta village mina ; étude sociologique d'une communauté villageoise du sud Togo. 261 p., O.R.S.T.O.M., Lomé (rapport provisoire).
- OTHILY (A.), 1973. — Contribution à la connaissance régionale du Sud-Est du Togo. Espace, Histoire, Société. Note sur le peuplement du Sud-Est du Togo. Lomé, O.R.S.T.O.M., 69 p. *multigr.*
- PODLEWSKI (A.), 1970. — Un essai d'observation permanente des faits d'État-Civil dans l'Adamaoua. Recherche méthodologique. *Travaux et Documents de l'O.R.S.T.O.M., n° 5*, Paris.
- O.R.S.T.O.M. INED. INSEE, 1971. — Les enquêtes à passages répétés : Méthodologie, Application à l'Afrique d'expression française et à Madagascar, Paris.
- SERVICE DE LA STATISTIQUE GÉNÉRALE, Recensement général de la population du Togo (1958-1960). Méthodologie (Fascicule n° 4, 1963, 98 p.).
- SERVICE DE LA STATISTIQUE GÉNÉRALE, Enquête démographique 1961. — Résultats définitifs.
- SERVICE DE LA STATISTIQUE GÉNÉRALE, Recensement général de la population du Togo. 1^{er} mars-30 avril 1970. Tomes I et II.

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1. — Sources démographiques au Togo.
- ANNEXE 2. — La polygamie suivant l'âge dans le Sud-Est Togo.
- ANNEXE 3. — Données relatives aux mouvements migratoires à VO-Koutime.
- ANNEXE 4. — Les migrations à caractère non-agricole pour quatre villages du Sud-Est Togo :
- 4-1. tableau ;
- 4-2 diagramme pour Fiata et Djeta ;
- 4-3 diagramme pour Vo-Koutime.
- ANNEXE 5. — Enquête à passages répétés — Sud-Est Togo, fiche collective (FC).
- ANNEXE 6. — Feuille de relevé des événements — événements survenus pendant l'intervalle P₁-1 an et P₁-P₂.
- ANNEXE 7. — Les strates géographiques du tirage au premier degré.
- ANNEXE 8. — Taux de sondage dans chaque strate géographique.

ANNEXE N° 1
SOURCES DÉMOGRAPHIQUES AU TOGO

Dates	Sources
Avant 1914	1909 — Ordonnance rendant obligatoire la déclaration à l'État-Civil (mais seulement dans la commune d'Anécho). 1913 — Démarrage d'un recensement nominatif. Dénombrements et estimations publiés dans : Die deutschen Schutzgebirte in Afrika (Public, Annuelle).
De 1920 à 1960	1923 — Ordonnance française sur l'État-Civil. 1925 — (à partir de) Sondages entrepris mais valeur très inégale (pas très fiable à Anécho). 1926 — Ouverture d'un bureau de démographie à Lomé. 1931 — Fin du contrôle nominatif. Résultats publiés dans : — Rapports de commandants de cercle (souvent introuvables). — Rapports envoyés à la S.D.N. par le Gouverneur du Togo. On trouve aussi des données démographiques dans : — Encyclopédie de l'Afrique française. — Comptes économiques du Togo (après 1950).
Après 1960	— Recensement de 1958-1960. — Enquête post-censitaire de 1961. — Recensement de 1970. — Enquête post-censitaire de 1971 (en cours d'exploitation). — Service de Santé de Base — OMS (Recensements par circonscription entre 1961 et 1970).

ANNEXE N° 2
LA POLYGAMIE SUIVANT L'ÂGE DANS LE SUD-EST DU TOGO
Totaux cumulés d'Agbetiko, Djeta et Mamisi (Vo-Koutimé)

Nombre d'épouses							Total des hommes	Nbre épouses pour 100 hommes mariés
	1	2	3	4	5	6		
Age de l'homme								
16-20 (*).....	3	—	—	—	—	—	3	100
21-25.....	39	9	—	—	—	—	48	118
26-30.....	65	19	3	1	—	—	88	132
31-35.....	50	18	5	2	—	—	75	145
36-40.....	34	30	4	2	2	—	72	172
41-45.....	44	18	9	2	—	—	73	157
46-50.....	36	12	6	5	—	1	60	203
51-55.....	20	14	12	6	—	—	52	207
56-60.....	20	16	6	3	1	—	46	178
61-65.....	10	4	2	—	—	—	16	150
66-70.....	24	7	—	—	—	—	31	122
71 et +.....	36	5	1	1	—	—	43	123
TOTAL.....	381	154	48	22	3	1	609	155
%.....	63	25	8	4	0	0	100	

(*) Ces tranches d'âges inhabituelles figurant dans les monographies de Djeta et Agbetiko, nous les avons reprises pour Vo-Koutine.

ANNEXE N° 3

DONNÉES RELATIVES AUX MOUVEMENTS MIGRATOIRES A VO-KOUTIME

Migrants ruraux.

Migrations saisonnières.....	9	1,3 %
Migrations vers villages lagunaires.....	84	12,0 %
Migration vers TOGODO.....	15	2,4 %
Migrations vers autres circonscriptions.....	28	4,0 %
Migrations vers autres villages du Sud-Est.....	32	4,9 %
Migrations vers pays étrangers.....	31	4,8 %
Total.....	199	29,4 %

Migrants non agricoles.

Migrations vers LOMÉ.....	185	28,0 %
Migrations vers autres villages Sud-Est.....	39	5,9 %
Migrations vers la CTMB (Hahetoé-Kpémé).....	14	2,1 %
Migrations vers autres villes du TOGO.....	6	0,9 %
Migrations vers GHANA.....	125	18,9 %
Migrations vers NIGERIA.....	74	11,2 %
Migrations vers le DAHOMEY.....	12	1,7 %
Migrations vers la COTE-D'IVOIRE.....	5	0,8 %
Total.....	460	69,5 %
Total général des migrants.....	659	100 %

N. B. Ces données portent sur l'ensemble des personnes originaires de Vo-Koutime et actuellement vivantes.

Nous considérons dans nos calculs que les chiffres avancés concernent des ménages. C'est partiellement inexact, les hommes partant souvent sans leur femme. La surestimation qui en résulte est compensée par une sous-estimation générale liée au fait que nous avons fait uniquement appel à la mémoire des résidents actuels.

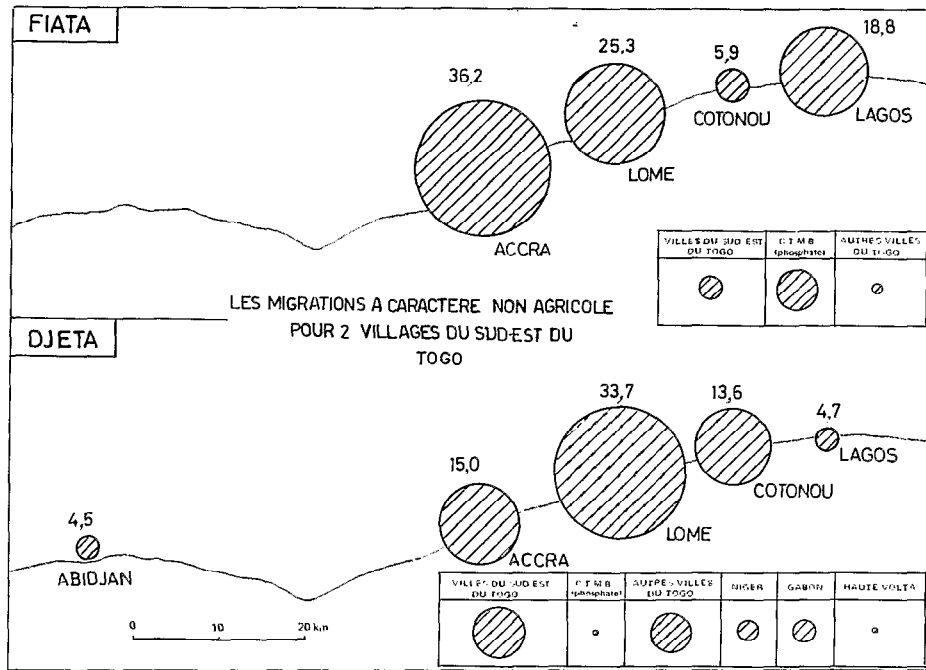
ANNEXE N° 4

LES MIGRATIONS A CARACTÈRE NON AGRICOLE POUR QUATRE VILLAGES DU SUD-EST DU TOGO

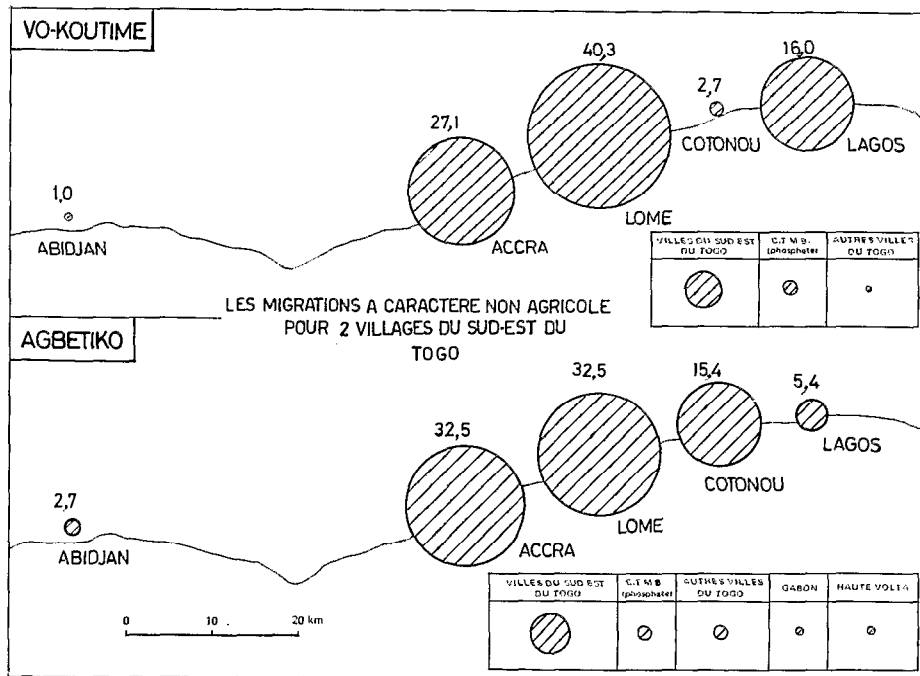
4.1. TABLEAU

Village	FIATA		DJETA		VO-KOUTIME		AGBETIKO	
	Effectif	Fréquence	Effectif	Fréquence	Effectif	Fréquence	Effectif	Fréquence
Lomé.....	35	25,3	99	33,7	185	40,3	114	32,5
Villes du Sud-Est (Aného).....	6	4,4	35	11,9	39	8,5	28	8,8
C.T.M.B. (Phosphate)...	10	7,2	1	0,4	14	3,0	4	1,2
Autres villes du Togo...	3	2,2	22	7,5	6	1,3	4	1,2
Ghana.....	50	36,2	44	15,0	125	27,2	114	32,5
Nigéria.....	26	18,8	14	4,7	74	16,0	19	5,4
Dahomey.....	8	5,9	40	13,6	12	2,7	54	15,4
Côte d'Ivoire.....	—	—	13	4,5	5	1,0	9	2,7
Niger.....	—	—	11	3,8	—	—	—	—
Gabon.....	—	—	13	4,5	—	—	1	0,3
Haute-Volta.....	—	—	1	0,3	—	—	3	0,8
	138	100	293	100	460	100	350	100

4.2. DIAGRAMME POUR FIATA ET DJETA.



4.3. DIAGRAMME POUR VO-KOUTIME.



ANNEXE N° 5

FIGHE COLLECTIVE

CIRCONSCRIPTION

Village :
 Aire n° :
 Quartier :
 N° de village :
 N° de ménage :

E.P.R. SUD-EST

Nom du chef de ménage :
 1er P N° I
 2ème P N° I

N°	Nom et Prénoms	Sexe	Lien de parenté	Age en P 1	Groupe ethnique	St. Mat.	Lieu de l'activité économique	Vu ou pas vu	Scol.	Lieu de naissance	Date inst. au village	Lieu de la dernière résidence	S.R. au 1er P.

ANNEXE N° 6

FÉUILLE DE RELEVÉ DES ÉVÉNEMENTS
ÉVÉNEMENTS SURVENUS PENDANT L'INTERVALLE P₁-I AN ET P₂-P₁

Naissance						Décès					
E.C.	Date	Nom et prénoms	MxP	Sexe	Où est-il	Date	Nom et prénoms	Sexe	Âge ou décès	Motif	E.C.

Immigration				Émigration				
Date	Nom et prénoms	Sexe	Où est-il	Date	Nom et prénoms	Sexe	Âge à l'événement	Motif

ANNEXE N° 7

LES STRATES GÉOGRAPHIQUES DU TIRAGE AU 1^{er} DEGRÉ

Les dix strates géographiques de peuplement, peuvent être regroupées en deux grandes zones :

La zone A : correspond à la circonscription de Tabligbo. C'est une zone de plateau à densité moyenne avec un peuplement inégalement réparti (existence de parties vides) à dominante Ouatchi mais localement mélangé.

La culture vivrière dominante est le maïs et le manioc est absent. Des cultures commerciales comme le coton et le tabac commencent à s'y développer.

Cette zone comprend :

- *la strate A1*, qui en est la partie Ouest. Population : 35.634 avec une densité forte articulée autour de trois gros bourgs : Ahépé, Kouvé, Dzafi. Le peuplement Ouatchi est assez homogène. La palmeraie est importante.
- *La strate A2*, qui en est la partie Est articulée autour du chef lieu Tabligbo. Population : 35.424. Le peuplement y est très divers (Ouatchi, Mina, Adangbé, Ana, Ehoué, Adja...) avec un front de colonisation progressant vers le Nord.

La zone B : est séparée de la précédente par la dépression de la Lama pratiquement vide. Elle correspond aux circonscriptions de Vo et d'Anécho. C'est dans cette zone que l'on rencontre les plus fortes densités. La culture vivrière dominante est le manioc.

Cette zone comprend :

- *La strate B1*, celle du Bas Mono de faible densité avec une population de 13.042 habitants, d'ethnies mélangées. Importance des maraichages sur « Togomegble » (1) et développement de la riziculture.
- *La strate B2*, de densité très forte avec un peuplement à dominante Mina, population de 53.289 habitants.
- *La strate B3*, composée uniquement de l'agglomération Anécho-Glidji avec une population de 13.157 habitants.

- La strate B4. zone lagunaire et maritime d'où l'importance de la pêche. Population (39.614 h.) à dominante Mina avec une forte immigration Ouatchi.
- La strate B5. zone des Afagnans. Population Ouatchi (23.905 h.) avec une densité très forte. Le café y est une culture importante et on note un développement récent de la culture du manioc.
- La strate B6. zone quadrillée par la vallée du Boko et les axes goudronnés vers Vogan et Amégnan avec une très forte densité (38.985 h.). Marges dégradées de la palmeraie de Vogan avec un fort développement de la culture du manioc.
- La strate B7. La « palmeraie » de Vogan : zone par excellence du palmier à huile. Le cœur du pays Ouatchi avec de très fortes densités. Population : 42.901 habitants.
- La strate B8. l'agglomération de Vogan les fermes et hameaux qui y sont directement rattachés. Population de 27.489 habitants. Agglomération ayant un caractère rural très marqué.

ANNEXE N° 3

TAUX DE SONDAGE DANS CHAQUE STRATE GÉOGRAPHIQUE

Strates	Effectif	Nombre d'unité primaire	Échantillon théorique	Taux de sondage théorique
A 1.....	35.634	4	2.400	1/15
A 2.....	35.424	4	2.400	1/15
B 1.....	13.042	1	600	1/22
B 2.....	53.289	5	3.000	1/18
B 3.....	13.137	2	1.200	1/11
B 4.....	39.614	4	2.400	1/16
B 5.....	23.905	2	1.200	1/20
B 6.....	38.985	4	2.400	1/16
B 7.....	42.901	4	2.400	1/18
B 8.....	27.489	3	1.800	1/15
Ensemble du Sud-Est.....	323.420	33	19.800	1/16

(1) Littéralement « champ près de l'eau ». Ils s'étendent entre le chenal d'écoulement du Mono et le bourrelet des berges. Ils portent deux récoltes annuelles : une première maraichère, une seconde vivrière (maïs) cf. B. ANTHEAUME. *Le Terroir d'Abgbétiko*, p. 74. LOME, O.R.S.T.O.M., 1974, 116 p. multigr. A paraître in *Atlas des Structures agraires au Sud du Sahara*, O.R.S.T.O.M., Paris, 1978